

Compte rendu de la Commission Parents ALSH n°2 Du 19 novembre 2011

CONTEXTE

« **Pour rappel**, ces temps d'échange sont pour nous l'occasion de pouvoir répondre à toutes vos interrogations, d'être à votre écoute et de travailler (bilan et projets) sur les actions que nous menons. Le centre de loisirs est actuellement dans une période de transition, recherche de locaux, renouvellement de nos financements, etc.

La participation des familles est indispensable pour que nous puissions imaginer les nouveaux projets et la perspective d'un nouveau fonctionnement, le plus possible adapté à vos besoins et vos préoccupations. »

Ordre du jour initial :

Ce deuxième rendez-vous avait pour objet de faire découvrir de façon assez précise les rouages, l'envers du décor du centre de loisirs. Nous souhaitons ainsi sensibiliser et interroger les familles sur nos pratiques, nos contraintes et sur le futur du centre de loisirs.

Tout cela, pour d'une part contribuer à l'élaboration d'un bilan pluriannuel permettant le renouvellement d'un agrément administratif, d'autre part, imaginer les meilleures hypothèses de fonctionnement possibles en cas de délocalisation, imaginer l'accueil de loisirs idéal des parents, des enfants et des professionnels.

Au programme : exposés, questions et débats sur :

- 1/ Le protocole administratif,
- 2/ L'encadrement,
- 3/ La vie quotidienne à l'accueil de loisirs,
- 4/ Le transport.

Ce deuxième rendez-vous a rassemblé une douzaine de famille (contre trois au premier rendez-vous).

(L'augmentation du nombre de participants nous semble significative de l'intérêt et des interrogations que suscitent l'avenir du centre de loisirs)

Nous nous sommes donc attachés dans un premier temps, à ce que tous aient le même niveau d'information (Voir CR 10/11/2011) et avons redonné les informations, le cadre et les finalités des « commissions parents ».

Assez logiquement le débat et les échanges se sont donc orientés autour des questions suivantes :

- La Délocalisation à Verrières : quelles conséquences en termes :
 - ↳ de réorganisation du transport,
 - ↳ de relation parents/ professionnels,
 - ↳ de coût de fonctionnement,
 - ↳ de réorganisation de la restauration.

Les questions de transport (taxi)

Que dit la MJC	Qu'en pensent les familles
<p>Aujourd'hui le transport des enfants jusqu'à Lussac est orchestré par la MJC et sous traité à des entreprises locales. Il concerne une minorité de familles (environ %) : 40 % des enfants sont de Lussac, et pour la majorité des autres parents, Lussac est sur leur itinéraire pour se rendre au travail.</p> <p>Donc : Nous souhaitons qu'un accueil/garderie soit possible à Lussac. Les enfants pourraient y être accueillis de 8h à 8h45, salle polyvalente MJC21. Un transporteur assurerait ensuite le transfert jusqu'à Verrières. Parallèlement l'accueil se ferait également dans l'enceinte des locaux, à Verrières Pour maintenir la qualité de service tel qu'il existe aujourd'hui, il faudrait maintenir le circuit taxi « porte à porte » pour les autres communes.</p>	<p>Le « taxi » est une plus value considérable dans l'offre du service. D'une part les enfants sont récupérés à la porte de leur domicile. D'autre part cette formule permet de maintenir un lien avec les familles par l'intermédiaire des chauffeurs. Sensibilisés au transport d'enfants ils n'hésitent pas à s'impliquer pour faire le lien avec le centre en relayant les informations, transmettre les messages, etc.</p> <p>Les usagers du transport sont « contraints » à se déplacer sur la structure sur des temps qui permettent d'échanger</p>
<p>La délocalisation entraînera une augmentation considérable du nombre d'enfants potentiellement « à transporter ». Et par conséquent de profonds bouleversements dans notre relation à la famille. Nous devons imaginer un fonctionnement qui permet de créer d'autres formes de liens. Faut-il réduire le service pour « contraindre » les familles à se rendre sur place ? Faudra-t-il développer de nouveaux outils de communication pour rendre compte des journées, etc ?</p> <p>Une expérimentation doit impérativement être menée avant la période estivale. On ne peut pas se permettre de découvrir des dysfonctionnements sur une période de haute fréquentation</p>	<p>1/ « On se verra moins avec l'équipe d'encadrement. » « On ne pourra plus rencontrer les animateurs de façon spontanée. Il nous manquera le lien humain qui nous permet de savoir comment s'est déroulée la journée de notre enfant, de connaître le programme et les anecdotes du jour, de faire le lien entre ce que vit notre enfant à la maison et ce qu'il vit au centre de loisirs. » « Il y aura une rupture avec l'équipement qui accueille nos enfants, on ne verra pas les locaux. » Cette proximité avec le personnel (souvent jeune, peu qualifié) est un préalable incontournable à la confiance que l'on peut avoir dans l'équipement. « Nous apprécions ce fonctionnement car il n'est pas formalisé, qu'il est simple et spontané. » « Nous tenons à ce que l'état d'esprit familial et convivial et la qualité de la structure actuelle perdurent. »</p> <p>2/ Certaines familles ne souhaitent pas que leur enfant soit transporté pour des questions de sécurité et/ou si la journée leur semble trop longue. 3/ L'augmentation du coût du transport ne doit pas se faire au détriment des loisirs proposés à nos enfants (choix et qualité des activités proposées) ni sur la capacité d'accueil et le recrutement.</p>

3/ Il faudra probablement développer les initiatives qui favorisent notre venue sur la structure comme ça existe déjà, temps conviviaux, valorisations des projets, etc.

4/ Faut-il augmenter la durée de la journée pour que les parents travaillant à l'opposé de Verrières puissent venir jusqu'au centre ?
Pour les parents, ce n'est pas nécessaire d'augmenter l'amplitude journalière d'ouverture. Cette solution ne facilitera pas forcément les relations équipe/familles.

5/ Il faudra harmoniser les horaires entre les différents services de la MJC, notamment avec le service petite enfance. Comme il y a de la distance entre les 2 villes, il faut que les parents aient le temps d'aller d'un point à l'autre.

Chaque famille doit être en capacité de s'adapter comme elle sait le faire pour l'école ou pour d'autres services qu'on n'a pas toujours à sa porte.

La gestion des questions administratives

Aujourd'hui, le service répond qualitativement aux besoins des familles		Demain, la délocalisation
<p>SD n'assure pas de permanence à l'accueil de la Sabline, elle a néanmoins la charge de la gestion administrative de l'ALSH :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traitement et saisi des dossiers, ➤ Tarification, facturation, règlement, ➤ Relation et suivi avec les financeurs, ➤ Saisi et diffusion des inscriptions, ➤ Diffusion des informations sur la programmation des activités. ➤ Inscriptions et organisation des transports avec les prestataires <p>Ces tâches peuvent être en partie anticipées. Mais une coordination quotidienne reste indispensable au bon fonctionnement de la structure.</p> <p>Il est aujourd'hui très difficile de se projeter et d'envisager la solution idéale, nous devons encore réfléchir avant d'envisager une proposition.</p>	<p>SD est présente chaque matin et chaque soir à la disposition des parents.</p> <p>Les animateurs sur place ne sont pas habilités à traiter ces questions, ils prennent les messages ce qui permet d'obtenir des réponses rapides.</p> <p>Cette accessibilité, et la disponibilité permettent une grande souplesse, une grande liberté pour les familles, c'est très confortable.</p> <p>« On peut aussi faire l'effort de s'adapter »</p>	<p>SD doit rester identifiée comme une salariée MJC21 elle ne doit pas être déconnectée de la structure. Et doit pouvoir gérer une partie de son travail dans les locaux de la MJC.</p> <p>SD ne pourra pas être sur tous les points de ramassages taxi ou bus et sur les deux sites envisagés (Lussac et Verrières) pour accueillir et renseigner les familles.</p> <p>Comment faire ?</p> <p>1/Faut-il mettre en place un temps d'accueil spécial, une permanence « administrative » à Lussac dans les locaux de la MJC21 pour accueillir les parents ?</p> <p>2/Mettre en place d'un cahier de liaison Familles>ALSH ? Ce système n'est pas toujours confortable, ni SD, ni les animateurs n'auront le temps de consigner des notes dans un cahier</p> <p>3/ Faut il limiter les temps administratifs (une fois par</p>

		semaine et par site ?) 4/ Faut il recruter une personne supplémentaire - adjoint - garante de l'accueil et des liens familles animateurs 5/ Accroître l'accessibilité et la disponibilité au téléphone
--	--	--

La question des repas	
MJC 21	Familles
<p>Aujourd'hui nous sommes dépendants de l'organisation du foyer logement. Peu de souplesse dans les horaires, dans le choix des menus du fait de leurs propres contraintes logistiques, de gestion des stocks, de qualité pour les résidents, etc. Cohabitation difficile avec les résidents (bruit, agitation des enfants, etc)</p>	<p>On peut imaginer que cette délocalisation soit l'occasion de repenser l'organisation des repas dans la journée de nos enfants. Ça peut-être l'occasion pour l'équipe d'imaginer des projets autour de l'alimentation ou d'atelier culinaire.</p> <p>N'y a t'il pas moyen de créer des emplois, de faire travailler les producteurs locaux ?</p>